



Non déclaration de changement d'adresse du parent gardien

Par francois999, le 19/12/2013 à 13:45

Bonjour,

Je suis père d'un enfant de 2 ans et séparé de ma compagne qui est partie vivre à 1000Km dans le Nord de la France. Le jugement lui a donné la garde principale et j'ai un weekend par mois et une partie des vacances scolaires Elle déclare vivre chez la grand-mère de notre enfant, cependant, j'ai appris qu'elle avait déménagé dans un autre département limitrophe. Je connais sa nouvelle adresse par un ami à elle, il souhaite rester anonyme et ne souhaite pas me faire une attestation. Je lui ai dit que je sais qu'elle a changé d'adresse mais elle refuse de me répondre. Je précise qu'elle continue de faire l'échange de notre enfant chez la grand-mère de notre enfant et me cache qu'elle a déménagé. Elle refuse de communiquer et de s'arranger malgré la distance qui nous sépare.

J'aimerais connaître la procédure exacte pour porter plainte et faire constater le changement d'adresse.

A qui dois-je porter plainte ? Où porter plainte ? Comment faire constater le changement d'adresse ? Dois-je demander à un huissier d'aller chez elle ou chez sa mère sachant qu'elle a pu laisser des affaires là-bas pour faire croire qu'elle y vit toujours ? Dois-je envoyer un courrier au juge des affaires familiales qui s'est occupé de notre jugement.

Merci pour vos réponses